SYNDICAT CGT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DES SERVICES DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS ET DU PREMIER MINISTRE

120 rue de Bercy - Télédoc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12
☎ : 01.53.18.72.94 - www.centrale-finances-cgt.fr
syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Compte rendu du CTAC du 15 avril 2015

La CGT est représentée par Patrick GOUGE, Stéphane MAGUIN et Ghislaine CRESSELY.

La Présidente accepte d'ouvrir la séance en présence des GRIDs qui lui ont remis près de 600 nouvelles pétitions. *(Vous trouverez en PJ la déclaration de la CGT).*
Devant les GRIDs, la Présidente s'engage à organiser en mai une réunion avec l'ensemble des GRIDs. Les modalités précises sont encore à définir mais pour "un exercice qui aurait valeur d'exemple" de concertation et de dialogue social. La CGT a insisté sur la nécessité d'utiliser l'expertise des principaux intéressés.

I. Règlement intérieur du CTAC.

La CGT demande la modification de l'article 18 qui devrait préciser que : "*lorsque qu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime de la part des personnels présents au moment du vote le projet fait l'objet d'un réexamen*". Pas sûre d'elle, l'administration propose d'expertiser avec les arguments de la DGAFP et de faire voter le règlement intérieur à la prochaine séance du CTAC.

II. Décret relatif au service à compétence nationale dénommé « Agence du patrimoine immatériel de l'Etat » (APIE)

La CGT pense que cette nouvelle expression du service public est intéressante. Elle regrette cependant le recours à priori à des agents contractuels pour exercer ces missions. La CGT fait remarquer qu'on ne peut se satisfaire du constat de manque de compétences nouvelles. Le développement de ces structures doit être rendue possible par la mise en place d'une véritable GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences).
Abstention de la CGT.

III. Modification de l'organisation du service des achats de l'Etat (SAE)

Il s'agit d'une modification mineure en attente d'une transformation plus importante fin 2015. La CGT a noté le climat apaisé qui semble régner dans ce service après des années de mal vie au travail. Codir élargi au tiers des agents (22/60). Aspect positif, la fonction GRID est pérennisée dans le nouvel organigramme du SAE.
Le nouveau directeur du SAE semble manifester une attention au dialogue social.
La CGT a voté pour.

IV. Création d'un service à compétence national "Guichet Entreprises" au sein de la DGE

Il s'agit de transformer le GIP (groupement d'intérêt public) en SCN (service à compétence nation). La CGT prend acte de cette nouvelle orientation traduisant une ré-internalisation. Il s'agirait d'une volonté de l'Etat de reprendre la main sur une obligation communautaire pour une mission pérenne. Des recrutements sont en cours avec la volonté affichée de donner la priorité à des fonctionnaires. Concernant le dialogue social, il est admis que des représentants des syndicats de centrale pourront participer aux réunions locales de concertation.
La CGT a voté pour.

V. Modification de l'organisation de la DGAFP

L'avis du CTS dans lequel la CGT n'est pas représentée a été recueilli. (Vote unanime pour). Cependant il apparaît qu'il s'agit plus que d'une simple modification de l'organigramme. Notre impression est confortée par les propos néo-libéraux du chef de service de la DGAFP qui parlent de "clients", ce que la CGT n'a pas manqué de relever.
La CGT s'est abstenue

VI. Points d'information

CSRH : la nouvelle enquête diligentée du 23 au 30 janvier 2015 est en cours d'analyse.
La saisie en double MARHS/SIRHIUS est maintenue car la validation de la DGFIP sur deux mois n'est pas encore possible. La DRH va répondre à la demande des syndicats de communication de l'organigramme précis. Un comité de suivi sera bientôt programmé.

Service Auto : la CGT insiste pour que ce dossier soit traité en toute transparence dans les instances du dialogue social et non en réunions bilatérales avec des OS choisies. La CGT rappelle que les auditeurs de l'enquête, dont nous demandons la communication de leur rapport, éclairent sur :

- L'organisation du travail inadaptée aux obligations de sécurité de résultat qui pèsent sur l'administration en tant qu'employeur,
- Le non-respect des obligations légales de la durée de travail des chauffeurs mettant en danger leur santé et la vie d'autrui.

La CGT demande en urgence la saisine du CHSCT, que le CATC ait à connaître régulièrement de l'évolution de ce dossier. Le CTS sera aussi dans la boucle. Le secrétaire du CHSCT siégeant au CTAC estime que la saisine du CHSCT et prématurée.

VII. Questions diverses

Filière technique : la CGT rejoint FO et UNSA pour demander un point d'étape sur les carrières de la filière technique à Bercy.
La CGT demande la création d'un véritable corps technique avec prise en compte de l'ensemble des filières. Ceci répondrait aux besoins de l'administration et garantirait aux agents un vrai déroulement de carrière. La DRH s'engage à formaliser une réponse ministérielle.
Sircom : Le sous-directeur a présenté l'avancement du plan d'action suite aux différentes enquêtes et programme de prévention engagés dans ce service après le signalement de situations de souffrance au travail effectué par la CGT en 2012.
Le service est en train d'éditer un guide des pratiques « Comment solliciter le SIRCOM ? » qui sera diffusé aux directions.
ADETEF : la DRH s'engage à ce que les agents qui le souhaitent soient reçus par le service DRH compétent pour examiner leur retour dans les services de Bercy.